



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 26 janvier 2026** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Michel Tremblay, conseiller
Madame Mélanie Montcalm, conseillère
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller
Madame Julie Champagne, conseillère
Madame Dominique Tremblay, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Louise Sisle, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
3. **ORDRE DU JOUR**
4. **CONSEIL**
 - 4.1 Avis de motion et dépôt du budget 2026
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du Règlement no 226-48 imposant une taxe foncière générale à taux variés et tarification pour l'année 2026
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du plan triennal des immobilisations
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

8016.01.26 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Considérant que le conseil municipal renonce à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Tremblay
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Boisvert

Il est résolu :

Que la séance soit ouverte à 19 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que l'article 157 du *Code municipal* permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation.



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8017.01.26

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne

APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL

8018.01.26

4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU BUDGET 2026

Le conseiller, monsieur Pierre Boisvert, donne avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, sera adopté le budget 2026 à la salle du conseil municipal, soit le **lundi 2 février 2026 à 20 h**. Lors de cette rencontre, les questions porteront exclusivement sur le budget 2026.

Un avis public est affiché à cet effet aux endroits appropriés et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Une copie du budget est disponible à l'entrée de la salle du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Louise Sisle
Directrice générale et greffière-trésorière

8019.01.26

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 226-48 IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026

La conseillère, madame Julie Champagne, donne avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, sera adopté le Règlement n° 226-48 imposant une taxe foncière générale à taux variés et tarification pour l'année 2026 à la salle du conseil municipal, soit le **lundi 2 février 2026 à 20 h 30**. Lors de cette rencontre, les questions porteront exclusivement sur le Règlement n° 226-48 imposant une taxe foncière générale à taux variés et tarification pour l'année 2026.

Un avis public est affiché à cet effet aux endroits appropriés et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Une copie du Règlement n° 226-48 imposant une taxe foncière générale à taux variés et tarification pour l'année 2026 est disponible à l'entrée de la salle du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Louise Sisle
Directrice générale et greffière-trésorière



8020.01.26

4.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le conseiller, monsieur Michel Tremblay, donne avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, sera adopté le plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028 à la salle du conseil municipal, soit le **lundi 2 février 2026 à 21 h.** Lors de cette rencontre, les questions porteront exclusivement sur le plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Un avis public est affiché à cet effet aux endroits appropriés et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Une copie du budget est disponible à l'entrée de la salle du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Louise Sista
Directrice générale et greffière-trésorière

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux gens afin qu'ils puissent adresser leur question.

8021.01.26

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm
APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Que l'assemblée soit levée à 19 h 27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sista,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond,
Maire